

Communiqué de presse

Mardi 29 septembre 2020

**Face au Gouvernement, les organisations professionnelles ont porté un seul message :
laissez-nous travailler !**



Les représentants de la profession de l'hôtellerie-café-restauration (HCR) ont été reçus ce matin, à leur demande, par le Premier ministre, qui était accompagné du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, de la Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, du Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises et du Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie.



Cette rencontre fait suite aux annonces du Ministre de la Santé, qui ont conduit à la fermeture complète des restaurants et des bars en zone d'alerte maximale et aux restrictions d'activité des bars en zone d'alerte renforcée.



La profession, qui représente près d'un million d'emplois directs, a rappelé au Premier ministre que cette décision portait de nouveau un coup très dur au secteur de l'hôtellerie-café-restauration (HCR) déjà sinistré. Elle a alerté le gouvernement sur la situation catastrophique du secteur, extrêmement fragilisé depuis le début de la crise sanitaire, et marqué par une destruction massive d'emplois, qui pourrait conduire à plus de 350 000 postes supprimés d'ici la fin de l'année (chiffres INSEE).



Ses représentants ont insisté sur le fait que depuis le début de la crise, les professionnels du secteur ont fait preuve de responsabilité en proposant d'eux-mêmes aux pouvoirs publics un protocole sanitaire permettant d'accueillir les clients et le personnel des établissements dans les meilleures conditions de sécurité, protocole qui a été validé par le gouvernement.



Les professionnels sont conscients de l'enjeu sanitaire auquel le gouvernement est confronté, mais ils refusent d'être pointés du doigt comme étant à l'origine de la propagation de l'épidémie et de porter le chapeau de la hausse des contaminations. L'immense majorité des établissements a appliqué scrupuleusement le protocole sanitaire et elle ne doit en aucun cas faire les frais des abus d'une infime minorité, qui doivent être sanctionnés.



Contact presse

UMIH Ophélie ROTA – 06 82 82 95 82

GNI Franck Trouet - 06 73 86 66 65

Les représentants de la profession HCR sont prêts à retravailler dès maintenant avec le Ministère de la Santé pour adapter et au besoin renforcer le protocole sanitaire ; ils sont disposés à proposer de nouvelles mesures de suivi de l'épidémie et de protection des clients et des collaborateurs pour éviter une extension des mesures prises la semaine dernière à d'autres métropoles.



Les représentants de la profession tiennent cependant à saluer la mesure annoncée par le gouvernement, qui était attendue, comme la prolongation jusqu'à la fin de l'année des conditions actuelles de l'indemnisation du chômage partiel pour l'hôtellerie-café-restauration, les traiteurs et les discothèques, pour toute la France. Ils rappellent toutefois avec force que le secteur de l'assurance n'a pas joué son rôle dans cette crise, ce que le gouvernement a reconnu, et qu'il restait de nombreux efforts à faire sur la question cruciale des loyers.



La profession a tenu également à témoigner de sa solidarité avec la métropole Marseille Aix Provence et le département de la Guadeloupe qui ont leur établissement déjà fermé depuis dimanche.



Le Premier ministre n'a pas caché qu'il n'excluait aucune mesure supplémentaire du fait de la dégradation de la situation : la profession de l'hôtellerie restauration, qui a déjà fait la preuve de sa responsabilité, est prête à faire plus pour éviter une nouvelle fermeture de ses établissements, qui achèverait de sacrifier un secteur qui peine déjà à se relever de trois mois d'arrêt et lutte au quotidien pour sa survie.



Principales annonces du Gouvernement :



Le montant du fonds de solidarité est porté jusqu'à 10 000 euros et les conditions d'accès devraient être améliorées courant octobre.

Le dispositif d'activité partiel reste inchangé pour les entreprises CHR touchées par la crise jusqu'au 31 décembre.

L'exonération des charges est maintenue.

Le secteur de l'événementiel, dont les traiteurs, vont bénéficier de mesures spécifiques qui devraient être dévoilées la semaine prochaine

Contact presse

UMIH Ophélie ROTA – 06 82 82 95 82

GNI Franck Trouet - 06 73 86 66 65